

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 16 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame PARIS Françoise, Maire.

Présents : Françoise PARIS, Vanessa LAPORTE, Thierry HARDY, Joël REIGNER, Mélanie PUPIN, Denis PUPIN, Amélie DAIREAUX, Christine HOULLEGATTE, Sylvain VIEUBLED, Fabienne POULAIN, Jean-Louis LECHEVALIER, Christian FLEURY, Charlène JAMES.

Procurations : //

Absent non excusé : Jacky REGNAULT

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 septembre.**
Adopté, 12 « pour » et 1 abstention.
- **Présentation du pacte fiscal et financier de la CC Evrecy Orne et Odon**
- **Numérotation de la Coquerie :**
 - Numérotation dans le sens sortie de village vers le bourg. Adopté 13 « pour »
- **Délibération de principe pour les dépenses à imputer au compte 6232 « fête & cérémonies »**
 - Vœux de la municipalité
 - Commémorations (fleurs, vin d'honneur)
 - Fleurs pour les cérémonies (mariages, inhumations,)
 - Décorations &, illuminations de Noël
 - Noël des enfants de l'école
 - Noël des aînés
 - Repas des Anciens
 - Cadeaux aux enfants de CM2 pour leur passage en 6^{ème}
Adopté, 13 « pour »
- **Information sur le PLUI :**
La minorité de blocage a été atteinte, le projet a été retiré.
- **Information sur le Noël des enfants** : chocolats, goûter, animation
- **Information sur le Noël des aînés** : distribution des colis les 18/19 décembre*
- **Mise en place ces décorations de Noël** : le 4 décembre
- **Informations diverses :**
 1. La dette de cantine de 250€ a été recouvrée.
 2. Retour d'Amélie sur la cantine : repas à thème durent plusieurs jours dans la semaine. Cela devrait être limité sur une journée
 3. M Pupin s'interroge sur la nécessité de repasser le broyeur à nouveau dans les chemins communaux. M Hardy répond qu'il y avait la nécessité de le faire avant l'hiver.

4. M Lechevalier souligne le manque de présence d'élus à la commémoration du 11 novembre. Il précise également qu'il n'a pas été informé des horaires de la commémoration. Mme le Maire répond qu'il n'est pas question d'imposer aux élus de participer aux manifestations et événements ce à quoi M Lechevalier est d'accord. Elle précise qu'un affichage concernant la commémoration a été fait en mairie et qu'une publication a été faite sur le site internet de la commune.
5. M Fleury informe l'assemblée de sa décision de démissionner de sa fonction de conseiller municipal.